

## Choix des matières en L3 .

Par **Wombator**, le **27/08/2013** à **16:56**

Bonjour à tous ,

J'entre en L3 à Strasbourg à la rentrée .

J'aimerais m'orienter vers un M1 droit des affaires, pour un M2 droit fiscal ou DJCE .

Au S1 je souhaite prendre :

\* Matière a TD : Droit des biens et Société .

\* petite matière : Procédure pénale, Libertés publiques , Histoire du droit du travail, RIT

Je ne sais pas du tout si je dois prendre Droit des Obligation 3 pour ce premier semestre .

Je souhaite avoir une mention en licence et le prof que je vais avoir ( Mignot ) Est réputé être Ultra Sévère, ses notes dépassant rarement 10 .

Alors que faut il faire d'après vous , ne pas le prendre et avoir une meilleure note, ou le prendre pour être certain de ne pas être désavantagé en sélection de M2 ( sachant que ma moyenne de L3 sera moins élevée du coup ) ?

Qu'en pensez vous ?

Enfin, j'hésite à prendre Droit des sociétés, ou des suretés en matière a TD . Sachant que je prend à coup sur Fiscal au S2 .

Que me conseillez vous aux vues de mes ambitions d'études ?

Merci beaucoup .

Par **bulle**, le **27/08/2013** à **17:53**

Bonjour,

Quel est le contenu du cours de droit des obligations?

Au S2, prenez fiscal ou sociétés en TD. Quoi que vous preniez, prenez l'autre matière en option.

Par **Wombator**, le **27/08/2013** à **18:03**

Voici le contenu du droit des obligations 3 :

**"DROIT DES OBLIGATIONS 3**

(Régime de l'obligation). Il s'agit d'étudier les moyens de protection du droit de gage général du créancier (action paulienne et oblique) ; les modalités de l'obligation, qu'elles soient objectives (terme ou condition) ou subjectives (obligations plurales conjointes, solidaires, in solidum, indivisibles) ; les modes d'extinction des obligations donnant (paiement, dation en paiement, compensation) ou ne donnant pas satisfaction (confusion, remise de dette, novation, prescription) au créancier ; les différents modes de transmission du contrat, de la créance ou de la dette ; des schémas triangulaires particuliers (délégation de personne, action directe en paiement et stipulation pour autrui)."

Sur la Maquette du DJCE , il est recommandé d'avoir de fortes connaissances en "Droit commercial, Droit civil : sûretés, contrats spéciaux, droit des obligations, régimes matrimoniaux, Techniques contractuelles, Droit fiscal de l'entreprise )

Alors je me demande si 2 semestres en ayant pris Obligation en TD suffit .. ?

Pour le S2, vous me conseillez donc de prendre Fiscal et Sureté en TD , et société en petite matière ( par exemple ? ) )

Par **bulle**, le **27/08/2013** à **18:34**

Pour le S2, oui il serait mieux de prendre obligations et sociétés ou fiscal. Et de prendre la matière exclue en option.

Par **Wombator**, le **27/08/2013** à **18:37**

Je vois . Merci de votre réponse.

Et pour le droit des obligations du S1 , pensez vous que je peux l'éviter donc ?

Par **bulle**, le **27/08/2013** à **21:23**

Vous parlez du droit des biens?

Si c'est ça, oui vous pouvez l'éviter.

Par **Wombator**, le **27/08/2013** à **21:51**

Non,

En fait,

AU S1 je prends Bien et Société .

Mais il y a aussi un cours de Droit des Obligations 3 qui est proposé . Mais le prof qui fait ce cour est ultra sévère .

Je demandais si je pouvais Zapper cette matière ( de droit des obligns ) sans que cela m'handicape pour le recrutement en M2 ...

Par **bulle**, le **28/08/2013** à **07:37**

Ne pouvez vous pas prendre cette matière en option au moins?

Par **strasbourg67**, le **05/09/2013** à **17:53**

Si il est possible de la prendre en option! Mais la notation du prof est catastrophique, notamment lorsque sa matière est prise en option d'après de nombreuses personnes.

Je rentre également en L3 à Strasbourg, et pour ma part, je pense complètement zapper le cours d'obligations cette année

Par **Melou**, le **05/09/2013** à **22:22**

Bonsoir,

Justement, à ce que j'ai compris, ce cour est une base pour tout privatiste... donc pour ce qui est concours ce n'est pas si grave que cela de ne pas la prendre, mais pour ce qui est M2 je pense que cela peut poser problème.

(Je comptais également faire l'impasse, mais on m'a expliqué toute l'importance de cette matière)

Par **Wombator**, le **05/09/2013** à **22:31**

Je pense que ne pas prendre cette matière ( en matière sans TD en plus ) ne change pas grand chose . Faut pas abuser non plus . On en a déjà fait 2 semestres, on peut choisir que 6 matières. Si on arrive à justifier le choix des matières et que le parcours reste cohérent je ne vois pas le problème .

Par **Wombator**, le **05/09/2013** à **22:32**

Puis avoir fait la matière et se prendre un 3 n'est pas valorisant je pense .

Par **Melou**, le **05/09/2013** à **23:18**

Ben après tu le fais comme tu le sens. Tu sembles avoir pris ta décision donc je vois pas trop pourquoi tu veux des avis si tu es si sûr de toi...

Moi, personnellement, je pense qu'elle est importante et que ne pas la prendre peut poser problème (selon le parcours que tu envisages) mais après ça reste ton choix et ce sera à toi de justifier ton parcours, donc fais ce que bon te semble.

Au S3 on a abordé les contrats et au S4 la responsabilité contractuelle/délictuelle, et là c'est le régime des obligations donc en soi ça n'a rien à voir avec ce qu'on a vu, cela reprend beaucoup de choses certes, mais en approfondissant le tout, le cours porte sur les modalités des obligations.

Après, choisir ses cours en fonction de la réputation des profs n'est peut-être pas la meilleure solution m'enfin bon, comme déjà dit, tu fais comme bon te semble.

Par **strasbourg67**, le **06/09/2013** à **08:26**

Il faut quand même avoir bien conscience du problème.

M.Mignot fait le cours en amphi + il est possible de l'avoir en TD (comme un chargé de TD). Je connais plusieurs personnes dans ce cas ces dernières années, ayant eu entre 0 et 2 au galop d'essai + à l'examen. ça le fait quand même moyen d'avoir eu un 2 dans une matière fondamentale ! même si la note est un peu plus élevée, 7 c'est pas suffisant.

Autre point à savoir, le prof met un cours en ligne de 300 pages (à connaître évidemment, le cours en amphi ne suffit pas), et SURTOUT: pas le droit au Code à l'examen, tout est dans la tête, les numéros d'articles, le contenu...

En tant que futur juriste, on nous demande une réflexion. Un avocat a ses codes sous la main pour le guider dans sa réflexion. D'ailleurs en passant l'examen d'avocat, les codes sont autorisés.

Alors le dilemme est là: prendre obligations en sachant d'avance que tu travailleras comme un

malade et tu as peu de chance d'avoir la moyenne. Donc c'est déjà démotivant d'avance. Parce qu'avoir une sale note dans une matière fonda, il faudra la rattraper. Et avoir une sale note dans une fonda, je ne pense pas que ce soit très valorisant dans un dossier!

Ne pas prendre obligations, assurer une meilleure moyenne au semestre, mais certes le fait de ne pas prendre cette matière peut jouer des tours. Tout comme la prendre et avoir une mauvaise note. C'est à double tranchant dans les 2 cas je crois!

Par **Melou**, le **06/09/2013** à **11:52**

Bonjour,

Mais ça sera le même problème avec Jacob ou encore Urban... On peut pas éviter tous les cours qu'ils font sous prétexte qu'ils ont une réputation ignoble qui est totalement justifiée. Après c'est vraiment ma façon de pensée, j'ai des amies qui choisissent leurs matières en fonctions des profs et non des matières dont elles ont besoin et ça leur assure quasiment à chaque fois leur semestre. Donc oui après il faut faire un choix...

Les profs sont tellement exigeants (à tout point de vue) que perso j'prendrai pas le risque de me faire rejeter du M2 que je souhaite simplement parce que je n'ai pas les connaissances suffisantes en droit civil pur. Mais bon voilà comme dit plusieurs fois tout est une question d'objectif et de choix.

Par **Wombator**, le **06/09/2013** à **22:55**

"Tu ne prendras pas le risque de te faire rejeter du m2 par manques de connaissance en droit civil pur " .

Comme on l'a dit avant, je ne vois pas en quoi avoir pris la matière et se retrouver ( très probablement avec un 2 ) prouve que tu ais des connaissances ..

Il ne faut pas éviter tous les profs, mais bon, ne pas se tirer une balle dans le pied avant le début de l'année, c'est bien aussi .

Par **poirelambda**, le **17/07/2014** à **13:40**

Wow wow wow, j'entre en L3 à la rentrée prochaine et je dois avouer que vous avez bel et bien justifié mes craintes...

Après avoir consulté mon futur emploi du temps, j'ai eu le plaisir de constaté que MM Jacob et Urban m'enseigneront le droit des sûretés et des sociétés, deux matières que j'envisage (ou envisageait?) très sérieusement de prendre...

Par contre, M. Mignot n'enseigne plus le droit des obligations 3(je plaint mon amie

redoublante de L2 qui va se le coltiner :s) remplacé par une certaine Meyrueis Celine =D  
Des avis sur cette professeure?

J'ai vraiment besoin de prendre ces matières vu que j'envisage un cursus en droit des affaires, mais cela en vaut-il vraiment la chandelle?

Par **Aggläë**, le **17/07/2014** à **14:06**

Peut-être que choisir un établissement d'enseignement c'est d'abord choisir l'équipe pédagogique qui vous soutiendra, au moins "la meilleure possible". Il existe partout des profs mégalos !

L'aspect organisation matérielle devra suivre et ce n'est pas simple mais franchement, est-ce que vous accepteriez de travailler dans une "sale boîte" sous prétexte qu'elle est proche de chez vous alors qu'il en existe une plus sympathique un peu plus loin dans laquelle on peut s'épanouir ?

Un doyen de fac m'a conseillé de ne choisir, je cite, "aucune matière par dépit. C'est le plus sûr moyen d'échouer". Il a entièrement raison et j'ai traversé la France pour trouver l'établissement et l'équipe qui me conviennent. Ce ne sont pas les mêmes pour tout le monde.

Bon courage et ne vous laissez pas dégoûter par des enseignants qui ont oublié le minimum des principes pédagogiques, pour autant qu'ils en aient eu un jour ! (ceci dit, je ne connais pas ceux dont vous parlez).

Par **Yn**, le **17/07/2014** à **16:21**

Les enseignants sévères dans la notation existent et ont toujours existé : eux-mêmes ont pris des cartons, ils en mettent aujourd'hui, nous en avons tous reçus... Bref, cela n'empêche pas de réussir son parcours universitaire.

N'oubliez pas que le droit est un petit milieu : les enseignants se connaissent et savent lire entre les lignes. Un étudiant ne sera jamais pénalisé pour une sélection en M2 s'il a été descendu par M. X ou Y.

Surtout, au sein d'une faculté, les enseignants se connaissent encore mieux et savent évaluer la notion de leurs collègues. Avec ces enseignants : **être mal noté n'est pas synonyme de lacunes dans la matière.**

L'important est d'avoir un parcours cohérent. Le régime des obligations est probablement l'une des matières les plus importantes en droit des affaires car tu étudies les "opérations sur les obligations" ; opérations que tu appliqueras très régulièrement en droit des affaires.

Par **poirelambda**, le **17/07/2014** à **16:42**

Merci pour cette réponse très constructive Yn, pour ma part je vais quand même prendre ces matières peu importe l'enseignant, quitte à souffrir un semestre ou deux :p